

L'intégralité des données qui transiteront via les signaux radio **sont anonymes** et ne peuvent être exploitées en dehors de nos bases clients.

### EXISTE-T'IL UN RISQUE POUR LA SANTE ?

Les émetteurs de ces nouveaux compteurs sont actifs pendant une durée totale inférieure à 1 min par jour.

Les ondes émises par les modules radio sont de très faible puissance (de l'ordre de 0,016 Watt). Les valeurs d'exposition induites par ces émissions sont largement inférieures aux seuils réglementaires et sont également en deçà de celles des appareils qui vous entourent au quotidien (téléphone portable, borne wifi, ...).

**L'utilisation de ces compteurs de nouvelle génération ne présente pas de danger pour la santé.**

### MON COMPTEUR DOIT-IL ETRE IMPERATIVEMENT CHANGE ?

Tous les compteurs doivent être changés ou équipés d'un émetteur. Dans les deux cas, une intervention est **obligatoire**.

Cette intervention est **gratuite** et **vous n'avez rien à payer** : tout comme l'**ensemble des services connexes proposés** (facturation trimestrielle, suivi de sa consommation sur le web, alerte en cas de consommation anormale, ...), cette opération est déjà financée par le prix de l'eau qui a été fixé à Cm Eau par Chartres Métropole pour les 10 prochaines années.

Enfin, signalons que la tête émettrice est autonome dans son fonctionnement : sa batterie dure jusqu'à 15 ans en utilisation normale.

### QUAND ET COMMENT CELA VA-T-IL SE PASSER ?

Le déploiement de ces compteurs de nouvelle génération se fera sur 2 ans à partir de septembre 2016.



**Tout savoir sur votre nouveau compteur**



Les personnes qui se présenteront chez vous sont spécifiquement mandatées par Cm Eau : en cas de doute, n'hésitez pas à leur demander leur carte professionnelle.

Si votre compteur est dans un regard, sur le domaine public, votre présence n'est pas indispensable.

En revanche, si votre compteur n'est pas directement accessible (s'il est présent dans votre jardin, un garage, ou votre habitation), nous vous recommandons de contacter le Service Clients de Cm Eau afin de convenir d'un rendez-vous.

A l'occasion de la **création de Cm Eau en janvier 2016**, les élus de Chartres Métropole ont notamment souhaité que la mesure de la consommation d'eau de chacun des quelques 47.000 usagers du Service soit modernisée, et puisse se faire par **télérelève**.

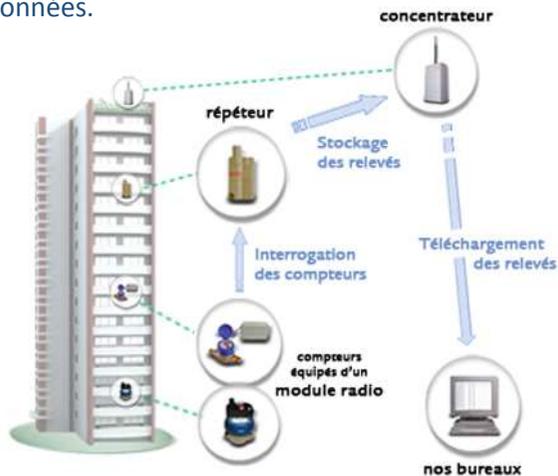
Votre distributeur chartrain s'est donc engagé à changer l'ensemble des compteurs du territoire de votre agglomération ou à les équiper d'un émetteur permettant de connaître l'index sans avoir à être sur place.

### PRINCIPE DE LA TELERELEVE

Le calcul de votre consommation d'eau demandait, jusqu'à présent, qu'un agent du Service des Eaux se rende chez vous afin qu'il voie l'index figurant sur votre compteur.

La *télérelève* consiste à **pouvoir relever ce même index, à distance** (donc sans avoir à se déplacer et à vous déranger si votre compteur est à l'intérieur de votre propriété).

Ce relevé à distance est possible dès lors que votre compteur est équipé d'un émetteur radio qui peut ainsi communiquer directement avec nos bases de données.



Depuis plusieurs années maintenant, les fabricants de systèmes de comptage ont fait évoluer avec succès leurs compteurs pour en faire des **objets communicants** : ils sont ainsi capables de transmettre des informations ou d'être interrogés à distance grâce à un émetteur, incorporé au compteur, qui transforme l'index en impulsions puis le transmet par ondes radio jusqu'à nos bases de données.

Ces **technologies** sont maintenant **bien rodées** et sont **déployées à grande échelle**, un peu partout en France.

### QUEL EST L'INTERET DE CE CHANGEMENT ?

Les **avantages** de ces nouveaux équipements sont nombreux :

- Votre présence pour permettre l'accès à votre compteur le jour de la relève n'est plus nécessaire\* ;
- Le risque de visites de « faux releveurs » est fortement diminué ;
- Vous recevez 4 fois par an une facture systématiquement établie sur la base d'une consommation réelle (et non plus estimée comme c'était le cas auparavant pour la facture intermédiaire) ;
- Votre déménagement ou votre aménagement sont simplifiés et sécurisés ;

*\* un contrôle visuel de l'index effectivement inscrit sur votre compteur est toujours possible à l'initiative de Cm Eau (contrôle statistique, problème technique, ...) ou sur votre demande (contestation de l'index facturé). Vous êtes alors tenus de laisser le libre accès à votre compteur s'il se trouve en domaine privé. Dans tous les cas, c'est l'index lu sur votre compteur qui fait foi.*

La possibilité de relever rapidement et facilement votre index permet également d'imaginer le développement de **services qui vous faciliteront la vie**, voire vous aideront à **réduire votre facture et votre empreinte environnementale** :

- Suivi plus régulier de votre consommation, notamment grâce à la possibilité de consulter, sur internet, des historiques sur des périodes rapprochées ;
- Détection de consommations anormales, avec alerte par mail, SMS ou courrier en cas de suspicion de fuite.

Enfin, signalons que la comparaison à intervalles très rapprochés, des consommations et de l'eau mise en distribution dans le réseau, pour un territoire donné, permet d'estimer rapidement les volumes « perdus » dans le sol.

Nos équipes pourront donc concentrer leurs efforts de recherche et de réparation de ces fuites sur les zones les plus critiques.

Si le premier objectif est de simplifier les opérations de relève et de sécuriser les informations portées sur vos factures, **cette évolution technologique contribue donc également à la préservation de la ressource en eau**.

### QUI A ACCES AUX DONNEES COLLECTEES ?

Les données collectées sont celles des différents index et – le cas échéant – les alertes de surconsommations.

Pour les premières, elles sont de même nature que celles relevées jusqu'à présent lors du passage de nos collaborateurs.